



VILLE DES NOËS PRES TROYES

DEPARTEMENT	AUBE
ARRONDISSEMENT	TROYES
CANTON	TROYES II

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES NOËS PRES TROYES

### SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

DATES	
de convocation	13/11/2019
d'affichage	13/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre à vingt heures se sont réunis les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de LES NOËS PRES TROYES, assemblés en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire**.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	
en exercice	21
présents	16
votants	18

**Présents** : (liste dans l'ordre du tableau)

Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, Philippe LEMOINE, Séverine ANTOINE, Alain PONTAILLER, Corinne SCHRIVE, Didier PELOIS, Christian CLEMENT, Jean-Michel LALLEMAND, Véronique JORDY, Nicolas MORIS, Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Laurence COUDIÉ, Michel DEBANA, Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux,

#### DELIBERATION N° 2019-11-04

VOTE	
POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Coralynne PIAT à Mme Anne-Marie AUMER  
Mme Joëlle DIOT à Mme Séverine ANTOINE

**Absents** : Valérie GUILLEMOT, Mina EL RHARBI, Hervé PRICOT

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M Philippe ROUSSELOT est désigné pour remplir cette fonction.

**RAPPORT 2019-11-04 : SERVICE DE RESTAURATION  
TARIFS AU 06 01 2020**

N° 2019/11/04 du 18/11/2019

**SERVICE DE RESTAURATION  
TARIFS A COMPTER DU 06 01 2020**

Anne-Marie AUMER, rapporteur

**EXPOSE** qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs à appliquer l'an prochain pour les services de restauration.

Dans le prix intervient une partie :

- des frais de location et charges :
  - En maternelle : 721,54 € TTC/an (uniquement des charges locatives) ;
  - En élémentaire : 22 330,00 € TTC/an (2 030€ pendant 11 mois) ;
- des frais de gestion (équipement, fluides, entretien, travaux, etc.) ;
- des frais de personnel d'encadrement et de service ;
- du prix des repas facturés par la société prestataire :
  - Prix d'un repas ou d'un pique-nique en maternelle ou élémentaire : 2,954 € TTC
  - Prix d'un repas ou d'un pique-nique adolescent ou adulte : 3,271 € TTC

**INFORME** que la commission générale réunie le 12 novembre 2019 a proposé de conserver les mêmes montants pour cette année et comme présentés ci-après :

**Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**D'ACCEPTER** les tarifs suivants pour l'année 2020 :

<b>Repas :</b>	<b>Tarifs 2019</b>	<b>Tarifs 2020</b>
1 <sup>er</sup> & 2 <sup>ème</sup> enfant d'une famille noyate	4,29 €	4,29 €
à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant d'une famille noyate	2,14 €	2,14 €
enfant d'une famille n'habitant pas les Noës	5,83 €	5,83 €
accueil d'un enfant allergique, sans fourniture du repas (1)	36,59 €	36,59 €

(1) Afin que l'enfant puisse bénéficier de l'encadrement existant et prendre ses repas dans la salle de restauration, les parents fournissant le repas.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme.



Le Maire

Jean-Pierre ABEL